

MODIFICATION DES PRIMES DU RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE VIE DE BASE, ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION PAR ACCIDENT (DMA) ET INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Notre régime d'assurance collective se renouvellera le **1^{er} janvier 2021**, auprès de notre assureur **SSQ Assurance** après une **garantie de taux de 24 mois** qui avait été négociée à la suite de la dernière mise en marché complète effectuée en 2019. La tarification a été **réévaluée** en fonction de différents facteurs dont les réserves pour demandes de prestations en cours, les réserves pour exonération des primes, l'ajustement des tables de taux, la baisse des taux d'intérêt et la **variation démographique** du groupe depuis 24 mois.

Vous trouverez donc ci-dessous un tableau vous quantifiant l'impact par paye (52 payes) pour différents salaires :

| Salaire hebdomadaire moyen | Prestation mensuelle établie à | Prime totale avec assurance vie |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Jusqu'à 440 \$ | 950 \$ | 2,90 \$ |
| 441 \$ à 640 \$ | 1350 \$ | 3,95\$ |
| 641 \$ et plus | 1900 \$ | 5,39\$ |

La prime reliée à l'invalidité longue durée varie suivant la prestation mensuelle établie et est calculée selon le salaire moyen des douze (12) dernières semaines.

Pour tout renseignement supplémentaire,
nous vous invitons à communiquer avec le personnel du FSMA,
au 514 842-2442, du lundi au vendredi inclusivement.